

Avis voté en plénière du 10 septembre 2013

Financer la transition écologique et énergétique

Déclaration du groupe des personnalités qualifiées

M. Le Bris : « Si l'on devait juger l'efficacité écologique de notre réflexion collective à l'aune du nombre de rapports et d'avis qui traitent de la transition énergétique, une brève consultation des études réalisées sur ce thème depuis le début de cette mandature emporterait la conviction, y compris celle des plus sceptiques !!

Qu'on y songe ; en moins d'un an, trois avis : le premier en janvier 2013 sur *La transition énergétique, un avenir à bâtir, une voie à tracer* ; le second en juillet dernier sur *La transition énergétique dans les transports* ; aujourd'hui celui de Gaël Virlouvet sur le financement de la transition écologique et énergétique.

Si l'on ajoute à cet ensemble les autres rapports et avis adoptés depuis février 2012 sur des sujets écologiques majeurs : l'eau douce, la gestion durable des océans notamment, qui, pour trouver des réponses appropriées, supposent tous le passage d'un type de consommation dangereux pour l'avenir à des modes de vie économes en ressources renouvelables, un constat s'impose : le CESE a bien intégré dans ses missions la dernière lettre de son nouveau sigle !

Alors pourquoi un avis de plus ?

Tout d'abord, parce que dans le vaste travail de pédagogie collective qu'impose le passage d'une société ivre d'une consommation, pour partie superflue et souvent injuste, à une autre moins inégalitaire et respectueuse des grands équilibres naturels, toute réflexion nouvelle du type de celle que propose Gaël Virlouvet est nécessaire.

En effet, cet avis sobre et argumenté met, à juste titre, l'accent non pas seulement sur les objectifs à atteindre en matière de transition écologique et énergétique mais aussi sur la façon de la réaliser notamment par la recherche continue d'un projet sociétal et d'intérêts financiers bien compris.

De ce point de vue, les développements qui, notamment, suggèrent le passage " du pouvoir d'achat au bien-être ", qui présentent l'ensemble des perspectives d'emploi liées à la mise en place de la transition énergétique ou qui proposent divers scénarios économiques de la transition écologique, sont tout particulièrement bienvenus.

Par ailleurs, le projet d'avis note à juste titre que si le signal-prix est nécessaire pour inciter les secteurs économiques à cette transition énergétique, il ne suffit pas !

Encore faut-il qu'il s'inscrive dans un ensemble plus vaste que l'avis, qui nous est soumis, suggère :

- redistributions des prélèvements obligatoires en renforçant à l'intérieur de ceux-ci - sans les accroître évidemment tant leur niveau est déjà élevé dans notre pays - la part de la fiscalité écologique ;
- accès facilité au crédit pour les investissements en faveur de la transition écologique ;
- développement des prêts bonifiés ;

- mobilisation de l'épargne privée par la lisibilité écologique des choix de placement et la stabilité de la législation fiscale...
- réaménagements des taux de TVA pour les investissements liés à la transition écologique.

La palette des mesures suggérées pour traduire dans les faits cette ambition d'une transition écologique est vaste et donne à cet avis une tonalité réaliste que j'approuve, comme je le fais de l'ensemble de l'avis que je voterai naturellement.

Reste une dernière question à laquelle ni l'auteur, ni moi-même, ni probablement aucun parmi nous ne saurait répondre.

Combien de catastrophes faudra-t-il encore comptabiliser pour que s'ouvrent nos yeux ?

Combien de glaciers disparus, d'espèces éteintes, d'habitats détruits, d'injustices criantes devant l'accès aux biens essentiels faudra-t-il encore connaître pour que s'impose à nous cette évidence ? La transition énergétique n'est pas un luxe, elle est une nécessité ».

M. Khalfa : « Au nom de l'Union syndicale solidaires que je représente ici, je voterai ce projet d'avis. La question de la transition écologique est décisive. Notre mode de développement n'est plus tenable et encore moins généralisable à l'ensemble de la planète. Une bifurcation est indispensable. Le projet d'avis porte sur les moyens de financer cette bifurcation. Tout d'abord, et c'est son premier point fort, il affirme que les volumes financiers en jeu ne sont pas hors de portée (2 % du PIB mondial d'après Nicolas Stern) et que l'inaction en la matière en démultiplierait le coût. Le problème est donc moins une question financière que politique : avoir la volonté de changer de modèle de développement.

Son deuxième point fort est de pointer le fait qu'il sera très difficile de faire financer la transition écologique par les investisseurs privés. En effet, je cite l'avis, "*la logique de la création de valeur pour l'actionnaire (...) constitue un obstacle majeur à ce type d'investissement. Les marchés financiers offrent ainsi des rendements très supérieurs (...) à ceux qui peuvent être retirés de beaucoup de démarches écologiques*".

De plus, dans les circonstances actuelles, et sauf un changement radical de politiques économiques, la puissance publique, piégée par l'austérité budgétaire qu'elle s'est elle-même imposée, ne sera pas en mesure de financer réellement la transition, même si la mise en place d'une fiscalité écologique peut y participer, à condition, comme l'indique le projet d'avis, qu'elle ne vienne pas "*amoindrir le financement de la protection sociale et sa pérennité*".

Face aux contingences de la dépense publique et à la difficile mobilisation des investisseurs privés, et au-delà d'un certain nombre de pistes, le projet d'avis pointe la nécessité de mobiliser la création monétaire pour financer les investissements à long terme. Le projet d'avis fait un sort au fantasme qui lie de façon automatique l'accroissement de la masse monétaire et l'inflation. D'autres avis du CESE avaient déjà évoqué la question de la création monétaire, mais c'est la première fois, en tout cas à ma connaissance, qu'elle apparaît comme une proposition essentielle dans un projet d'avis.

Je voudrais terminer sur deux points. Le premier porte sur le signal-prix comme instrument essentiel de la transition. Si la mise en place d'une fiscalité écologique est nécessaire pour faire changer les comportements, elle ne peut être efficace que si des alternatives sont disponibles et abordables par le plus grand nombre.

Le second porte sur la question de la compétitivité. Les débats en section ont été récurrents sur ce point. La compétitivité, réduite à la compétitivité-coût, doit-elle être un impératif catégorique qui surdétermine toutes les autres politiques ou, au contraire, la compétitivité dans un sens élargi doit-elle être subordonnée à des objectifs plus vastes qui relèvent de l'intérêt général ? Cette question n'a évidemment pas été tranchée par la section et le projet d'avis navigue assez habilement sur une ligne de crête sur ce sujet.

Ces deux réserves n'obèrent pas la qualité de ce projet d'avis que je voterai donc ».